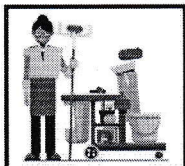


ANNONCES DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS DES APPELS D'OFFRES NOUVEAUX



N° P 59/2020

ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL ET GLOBAL DOMMAGE DES INSTALLATIONS DU PORT

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Port Autonome de San-Pédro (PASP).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet l'assurance maladie du personnel et global dommage des installations du Port.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont constituées en un (01) lot unique.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le budget 2020 du PASP, sur la ligne 625.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à 3 000 000 FCFA.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Direction Générale du Port Autonome
de San Pedro
Direction des Acquisitions, des Affaires
Juridiques et de la Coopération
Service Marchés,

sise au 2^{ème} étage de l'immeuble
de la Direction Générale

B.P. 339 / 340 San Pedro

Tél. : 34 71 72 07-P225

Cel. : 49 29 87 76 / 46 01 58 58

Fax. : 34 71 72 15

voir M. CAMARA Kinanglan Léandre

e-mail : lcamara@pasp.ci

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 30 octobre 2020 à 10 heures, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 30 octobre 2020 à 10 heures 30 minutes, dans la salle de réunions de la Direction Générale du PASP, sise au boulevard de la République, domaine portuaire.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics

S

N° S 225/ 2020

SÉLECTION D'UN CONSULTANT POUR L'ÉLABORATION D'UNE DOCTRINE DOMANIALE

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé par le Port Autonome de San-Pédro (PASP).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la sélection d'un consultant pour l'élaboration d'une doctrine domaniale.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel à manifestation d'intérêt sera financé par le budget 2020 du PASP, sur la ligne 2111.

ARTICLE 4 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier de manifestation d'intérêt peut être consulté ou retiré à l'adresse suivante :

Direction Générale du Port Autonome
de San Pedro

Direction des Acquisitions, des Affaires
Juridiques et de la Coopération
Service Marchés,

sise au 2^{ème} étage de l'immeuble
de la Direction Générale

B.P. 339 / 340 San Pedro

Tél. : 34 71 72 07-P225

Cel. : 49 29 87 76 / 46 01 58 58

Fax. : 34 71 72 15

voir M. CAMARA Kinanglan Léandre

e-mail : lcamara@pasp.ci

ARTICLE 5 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 23 octobre 2020 à 10 heures, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 6. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 6 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 23 octobre 2020 à 10 heures 30 minutes, dans la salle de conférences de la Direction Générale du Port Autonome de San Pedro, au Boulevard de la République, domaine portuaire.